

Rendre tout plus facile !

Édition Spéciale démantèlement de la DGFIP

FO la force syndicale **DGFIP**

LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE

POUR
LES NULS[®]

Apprenez à :

- Défaire le maillage territorial par des suppressions, des regroupements et des restructurations de postes et de services
- Poursuivre les suppressions d'emplois tout en comptant sur d'improbables recettes fiscales supplémentaires au titre de la lutte contre la fraude fiscale et en améliorant les conditions de travail et la prévention des risques psychosociaux
- Faire du tout numérique l'instrument de la virtualisation de toute une administration
- Renforcer l'exercice des missions à coup de coupes drastiques dans les crédits de fonctionnement
- Décourager les réinternalisations de services publics au motif d'économies budgétaires



LA DÉMARCHE STRATÉGIQUE

«POUR LES NULS»

Avec ce clin d'œil à la célèbre série d'ouvrage de vulgarisation, **F.O.-DGFIP** revient sur la méthode de notre direction générale pour faire accepter son projet pour l'avenir de la DGFIP. Avenir dont chacun des agents des Finances publiques, consciemment ou inconsciemment, sait pertinemment qu'il est d'ores et déjà obéré par la dure réalité qui se décline dans la réduction des dépenses publiques. Sans abondement des moyens humains et budgétaires, la DGFIP aura surtout une démarche claudicante, à défaut d'être stratégique.

Certes, le Directeur général s'est souvent déplacé dans le réseau de la DGFIP pour tenter de montrer qu'il s'intéressait au quotidien des agents et à l'avenir de leurs missions. Cette opération de séduction avait aussi comme but de faire participer les agents de tout grade aux ateliers locaux, censés définir le contenu de la démarche stratégique.

Pour **F.O.-DGFIP**, il s'agissait d'une opération d'instrumentalisation des agents des Finances publiques pour les opposer à leurs représentants.

Dans l'impossibilité de légitimer ce projet par une participation massive des agents qui lui aurait permis de contester le discours syndical, le Directeur Général en a présenté, lors du Comité Technique de Réseau de juillet 2013, une version expurgée. Celle-ci ne dévoilait aucun plan d'action et se gardait bien d'aborder les sujets de fond, comme la réalité de l'exercice des missions ou l'implantation future des postes comptables et des services.

Cependant, les propos lénifiants ne doivent pas faire oublier que les dangers sont toujours présents.

Comment un agent des Finances publiques, qui aura vécu au quotidien les effets des suppressions

d'emplois, continues depuis plus de 15 années, et qui doit désormais subir les réductions des crédits de fonctionnement et d'investissement, pourrait un instant espérer que l'exercice des missions qui lui incombent s'améliore ?

Malgré les discours des uns et les incantations des autres, la réalité est que la DGFIP n'est pas une administration aux missions prioritaires.

Son destin risque de se résumer à une dépréciation du champ et de la qualité d'exercice des missions, ainsi qu'à la restructuration du réseau des postes comptables et des services, car la réduction de la dépense publique est un dogme qui ne souffrira aucune atténuation.

Et la démarche stratégique est bien l'instrument de ce dogme qui met en musique une politique de diminution de tous les moyens. **F.O.-DGFIP** attend toujours que le Directeur Général affiche enfin, franchement, la véritable stratégie en communiquant son plan d'actions.

Pour le Syndicat **F.O.-DGFIP**, ce destin n'est pas inéluctable et nous revendiquons un changement complet de la politique de destruction insidieuse de la DGFIP au profit d'une politique de soutien à toutes les missions financières et fiscales. Cela passe par l'arrêt immédiat des suppressions d'emplois et de crédits budgétaires en préalable à une ouverture de négociations sur la mesure des moyens nécessaires pour rétablir un service public de qualité pour tous les usagers publics et privés.

Cette analyse amène le Syndicat à oeuvrer à la constitution du rapport de force d'envergure qui, seul, pourra inciter les politiques à revoir leurs projets mortifères pour la DGFIP.

**BULLETIN
D'ADHESION**

FO **DGFIP**
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÈL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ **66 %** de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu